



# FONT SENADE

VOTRE BULLETIN MUNICIPAL



02 / AVIS AUX FONSOIS(ES)

03 / ÉDITO

04 / ACTUALITÉS

06 / INFOS & ANNONCES

07 / ENVIRONNEMENT

10 / VIE ÉCONOMIQUE

12 / ASSOS, SPORT, CULTURE

17 / EN BREF

22 / ÉTAT CIVIL, DIVERS

23 / FONS PRATIQUE

24 / AGENDA





### QUI SOMMES-NOUS ?

Une association regroupant des habitants(es) de la commune de Fons.

### QUE PROPOSONS NOUS ?

De vivre dans un environnement propre et agréable pour tous, en améliorant notre cadre de vie, en sécurisant notre quotidien, et en valorisant notre village.

### COMMENT ?

- En rencontrant les pouvoirs publics et en leurs proposant des actions d'amélioration, notamment en matière de dispositifs pour sécuriser la circulation urbaine, de gestion des déchets, de régulation d'animaux errants...
- En participant à des réunions consultatives et animations publiques culturelles ou artistiques qui valorisent notre patrimoine.
- En veillant au respect de la propreté des rues.
- En luttant contre toutes sortes d'incivilités.

**Rejoignez-nous ! En adhérant à Fons cœur de village**

Pour nous contacter : [patrice.girard30@orange.fr](mailto:patrice.girard30@orange.fr)

9 rue des métiers – 30730 Fons outre Gardon – Tél : 06 42 44 20 98

## CONCERT D'HIVER

L'union musicale de Garons, Orchestre d'harmonie composé d'une trentaine de musiciens se produira le 8 février au foyer communal.

Dès 17h30, les portes s'ouvriront pour accueillir le public, qui pourra se préparer à une fin d'après-midi placée sous le signe de la convivialité et de la passion musicale. A 18h, le concert débutera, offrant un répertoire varié.

L'orchestre, qui réunit des musiciens de tous âges et de tous horizons, a pour objectif de partager l'amour de la musique et de créer des moments inoubliables avec son public. Que vous soyez un amateur de musique classique ou un fan de pop, il y en aura pour tous les goûts !

Ne manquez pas cette occasion de découvrir ou redécouvrir des œuvres emblématiques interprétées par des musiciens passionnés.



**UNION MUSICALE**  
de GARONS  
Orchestre d'Harmonie

FOYER COMMUNAL  
ENTRÉE LIBRE



Commune de  
Fons Outre Gardon



## LE MOT DU MAIRE

Chères Fonsoises, Chers Fonsois,

Le budget communal 2025 se prépare dans un contexte national inédit qui fait peser de grandes incertitudes tant dans la vie quotidienne de chacune et chacun d'entre nous que sur l'ensemble des collectivités de notre pays. Pour les élus locaux que nous sommes les difficultés financières liées à la situation politique et économique de la France imposent plus que jamais prudence, rigueur et mesure dans nos modes de gestion et de gouvernance.



En 2024 déjà, nous avons fait face en responsabilité et transparence aux difficultés générées par l'inflation élevée, notamment du coût de l'énergie, et la baisse concomitante des dotations de l'Etat avec l'augmentation de nos dépenses obligatoires (contributions aux différents syndicats auxquels notre commune est adhérente et au Service Départemental d'Incendie et de Secours SDIS du Gard qui gère les pompiers.)

En 2025, pour accompagner le dynamisme de notre village qui compte désormais près de 1800 habitants, et soutenir son attractivité au sein de l'aire urbaine de Nîmes nous devons donc poursuivre nos efforts de saine gestion en tenant compte à la fois de recettes incertaines et de nos capacités financières limitées. Ainsi, nos dépenses de personnel resteront contenues, notre plan d'économies énergétiques sera maintenu et nous demeurerons vigilants sur le suivi des commandes, fournitures et prestations municipales. Je rappellerai que pour les dépenses scolaires qui représentent une grande part de notre budget, et nos enfants le méritent bien, nous avons déjà fusionné les deux syndicats scolaires préexistants afin d'optimiser la gestion tout en garantissant une qualité de service aux usagers.

Concernant les équipements publics communaux, fin 2024 a vu la concrétisation de la première des trois tranches de travaux co-financés par le département sur la voirie à l'entrée du village, à hauteur de la cave coopérative. Il est prévu de poursuivre ces travaux en 2025 par la sécurisation des arrêts de bus pour les collégiens et en 2026 par la création d'une voie pour les déplacements doux Avenue de la Gare et sa mise en sens unique. Notre jeunesse et nos sportifs ne seront pas oubliés puisque le Pumptrack (circuit dédié à la pratique du VTT) sera livré dans le courant du premier semestre 2025.

Pour l'heure, au regard de la situation nationale que j'évoquais plus haut, il convient d'attendre le vote de la loi des finances pour connaître le montant de nos recettes et les modalités qui seront appliquées aux collectivités. Nous voterons donc le budget communal en Mars prochain. D'ici là j'aurai à cœur de travailler avec les personnels municipaux et l'ensemble de la majorité municipale à la finalisation du prochain budget dans la sincérité, la bienveillance, l'écoute et le respect. Au-delà des ambitions personnelles, la primauté de l'intérêt général mérite en ces périodes difficiles et compliquées pour chacun et pour tous un dialogue loyal et une solidarité renforcée. J'entends donc poursuivre notre mandat collectif dans cette voie dans l'intérêt des Fonsoises et des Fonsois et pour le bénéfice de notre beau village.

A l'aube de cette nouvelle année, j'aimerais avoir un message chaleureux et optimiste de paix et d'espoir en des jours meilleurs. L'équipe municipale et moi-même resterons à vos côtés et à votre écoute, présents et proches de vous dans notre village. Nous vous souhaitons à toutes et tous une très bonne année 2025, au sein de vos familles et auprès de vos proches, en pleine santé et riches de beaux projets et de réussites. Nous pensons également à toutes celles et ceux qui ont perdu un être cher ou endurent la maladie, la précarité ou la solitude.

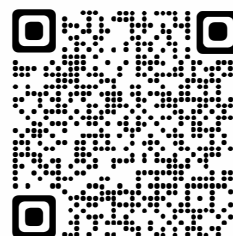
Très belle et joyeuse année 2025 ! Prenez soin de vous !

Maryse GIANNACCINI



**Scannez ce QR-CODE**  
et retrouvez ce bulletin municipal  
sur le site internet de la commune

*Les archives des précédentes éditions  
sont également consultables.*



## SÉCURISATION DE L'ENTRÉE DU VILLAGE

En 2021, la commune de Fons a souhaité améliorer les déplacements doux dans le village.

Pour cela il a été fait appel au bureau d'étude CEREG, avec comme objectif principal de relier via un cheminement dédié aux piétons et vélos le quartier de l'EPADH à la gare, en passant par le centre village. La sécurité des arrêts de bus sur la D907 devaient aussi être prise en compte.

Un plan global a été élaboré et a fait l'objet de 5 réunions publiques réunissant au global une centaine d'habitants.

Aujourd'hui ce projet devient une réalité, puisqu'une première partie de travaux a débuté le 4 novembre 2024.

Déroulement du projet :

Une première phase a été imaginée autour des départementales D907, D22A et D210A dans un premier temps, aux vues des subventions possibles auprès du conseil départemental, de Nîmes Métropole et autres acteurs. En effet la commune seule ne peut prendre en charge les coûts associés à de tels travaux.

Il a donc été décidé de partager l'aménagement autour de ces 3 accès en 3 tranches.

La première sur la RD210A qui a débuté en novembre 2024 pour une durée d'environ 8 semaines. Celle-ci a concerné l'aménagement de la RD210A entre l'entrée du village, qui a été déplacée de 50m vers la voie de chemin de fer, jusqu'au croisement de la cave.

L'idée principale est de faire ralentir les véhicules entrant dans le village par le positionnement d'un plateau vers le lotissement rue K FIROUD, de mettre en place une zone 30 sur cette entrée et de positionner un système d'écluse. Une voie spécifique piétons/vélos a été aménagée en bordure de route afin de sécuriser au mieux les personnes utilisant des moyens autres que la voiture pour se rendre dans le village. Un aménagement visuel fort permet de bien séparer la route et la voie douce.

En parallèle à ces travaux, Nîmes Métropole a pris en charge l'amélioration du réseau pluvial au niveau de la cave.





Dans un second temps, plutôt en début d'été, la seconde tranche démarrera. Pourquoi attendre l'été ? Comme dit plus haut, la commune ne peut à elle seule prendre en charge le coût des travaux, il est donc nécessaire d'obtenir de nouvelles subventions pour cette seconde tranche, et celles-ci ne seront validées que fin du premier trimestre. D'autre part, sur la D907, les réseaux de bus scolaire étant non actif l'été il est apparu plus judicieux en termes de sécurité de planifier les travaux pendant les vacances scolaires. Cette seconde tranche verra les arrêts de bus se déplacer en amont du croisement ce qui sera plus sécurisant pour les utilisateurs.

Enfin, début 2026 la troisième tranche sera lancée sur l'avenue de la GARE (RD22A). Cette dernière tranche verra le sens de circulation modifié, puisque l'avenue de la gare sera en sens unique pour les BUS et les véhicules à moteur, et en double sens pour les piétons et les vélos.

Dans ce cadre aussi, le conseil départemental, Nîmes Métropole, seront des acteurs financiers importants pour l'amélioration du réseau routier autour de la gare.

Une fois ces trois premières tranches terminées, il y aura encore du pain sur la planche pour finaliser l'ensemble du projet.

La commune remercie l'ensemble des habitants du quartier pour leur compréhension par rapport aux différentes contraintes occasionnées pendant la période des travaux, surtout lors des deux interventions de nuit.

La commune remercie aussi les entreprises Giraud et SCAIC pour le respect du délai qui leur était imparti pour la réalisation de ce chantier, leur écoute et leur adaptation aux contraintes imposées ainsi qu'aux finitions qu'ils ont réalisées sur les sorties de voies privées.



## LES ÉCOLES

### QUI FINANCE LE SIRP ? ET POURQUOI ?

Le SIRP est un syndicat à qui les communes de Fons, Gajan et Saint Bauzély ont délégué leur compétence scolaire. C'est donc lui qui en a la gestion (transport scolaire, garderie, cantine ...). La présidente du SIRP consulte les maires dès que nécessaire pour connaître les orientations que doit prendre le SIRP et réunit le conseil syndical pour discuter et voter chaque décision qui doit être mise en place.

Le SIRP travaille en collaboration avec les enseignants et l'association de parents d'élève (APE) avec qui il est partenaire.

Ce sont les communes qui financent le SIRP. Chaque commune verse un montant déterminé en fonction du nombre d'enfants par commune. Budget du SIRP divisé par le nombre total d'enfants scolarisés sur les trois villages multiplié par le nombre d'enfant dans la commune de Fons. Actuellement le montant alloué par enfant Fonsois est de 1384€.

Le SIRP établit son propre budget en fonction de ses différents postes de dépenses (eau , électricité, chauffage, équipements, entretien des bâtiments, charge de personnel, investissements ...)

Pour les bâtiments des écoles primaires, il y a une relation de propriétaires (les mairies) et locataires (le SIRP). Le gros œuvre est à charge du propriétaire et l'entretien incombe au locataire. En revanche, le bâtiment de l'école maternelle est la propriété du SIRP. C'est donc lui qui a la charge de son entretien.

Le SIRP verse à chaque école un montant de 75€ par élève pour les fournitures scolaires. Il participe également aux sorties scolaires à hauteur de 10€ par enfant et par jour et 15€ s'il y a une nuitée. Il subventionne également l'Association des Parents d'Élèves à hauteur de 10€ par enfant.

La présidente ainsi que le personnel sont à votre écoute pour toute question. N'hésitez pas à les solliciter.

### QUELLES SONT LES SOLUTIONS APPORTÉES AUX DIFFICULTÉS DE STATIONNEMENT PRÈS DES ÉCOLES ?

Depuis l'installation de la terrasse de Blym's certains ont exprimé des difficultés à trouver des places sur le parking pour emmener les enfants à l'école. Cette terrasse représentait trois places de stationnement.

Petit rappel, il y a un Stop devant la terrasse, il est donc interdit d'y stationner et le bus ne peut manœuvrer correctement et se retrouve régulièrement bloqué. Une bande jaune interdisant le stationnement a été ajoutée pour bien marquer cet espace.

Pour pallier ce déficit, les place de parking réservées spécifiquement aux écoles ont été supprimées. De plus, le personnel de la mairie, du SIRP ainsi que les enseignants auront désormais un espace de stationnement en face de la médiathèque qui sera privé. Ces mesures laissent ainsi une dizaine de place disponibles supplémentaires.

### POURQUOI LE STADE N'EST PAS OUVERT AU STATIONNEMENT AUX ENTRÉES ET SORTIES DES ÉCOLES ?

La mairie ne peut accéder à cette requête pour des raisons sécuritaires. Le stade avait en effet été ouvert au stationnement à une période. Cependant, avec l'ouverture de l'aire de jeux, les enfants sont nombreux à proximité, ils se sentent libres et lorsqu'ils traversent de part et d'autre, ils peuvent se faire renverser.

## Un diagnostic gratuit pour tous les propriétaires d'un logement en zone inondable

Le risque inondation concerne plus de 50 000 habitants sur le bassin versant des Gardons. L'EPTB Gardons est en charge de la prévention de ce risque sur ce territoire pour le compte des communautés de communes et d'agglomération.



Pose d'un batardeau devant une porte

**A partir de septembre 2024, l'EPTB Gardons lance Gardons ALABRI, une vaste opération de diagnostics gratuits des logements situés en zone inondable !**

### Quels travaux pour protéger votre logement ?

Les propriétaires peuvent contacter l'équipe *Gardons ALABRI* du bureau d'études OSGAPI, qui a été mandaté par l'EPTB Gardons, pour procéder aux visites des biens et l'établissement d'un diagnostic. Celui-ci détermine la hauteur d'eau dans l'habitation à partir d'un levé topographique puis décrit les travaux à mener.

Il s'agit dans la majeure partie des cas de poser des batardeaux aux niveaux des portes pour empêcher l'eau d'inonder la partie habitable et de causer d'importants dommages. Pour les biens les plus exposés, la construction d'un espace refuge

peut être requise. Ces travaux sont rendus obligatoires par les Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) pour les communes qui en sont dotées.

**Des travaux pris en charge à minimum 85% et jusqu'à 100%**

A l'issue du diagnostic, l'équipe *Gardons ALABRI* accompagne les propriétaires pour la réalisation des travaux en facilitant l'obtention de 80% de subvention de la part de l'Etat, une aide qui est complétée de 5% de subventions par Nîmes Métropole ou 20% supplémentaires de la part du Département du Gard pour les revenus modestes.

### Vous avez dit ALABRI ?

La 1<sup>ère</sup> opération *ALABRI* a été lancée par l'EPTB Gardons dès 2010. Elle a montré toute son efficacité lors des inondations de 2014 pendant lesquels certains propriétaires ont été protégés grâce aux batardeaux. *Gardons ALABRI* est la 3<sup>ème</sup> opération *ALABRI* lancée.

*Gardons ALABRI* est une opération de l'EPTB Gardons avec le soutien financier de l'Etat, de la Région Occitanie et du Département du Gard.



Espace refuge à l'étage d'une maison

**POUR UN DIAGNOSTIC GRATUIT !**

**Contactez l'équipe ALABRI :**

**09 74 76 93 52**

[alabri@osgapi.com](mailto:alabri@osgapi.com)

<https://osgapi.com/gardonsalabri/>



## PLANTATIONS À L'ESPACE INTERGÉNÉRATIONNEL

Le projet collectif de végétalisation de l'espace intergénérationnel du village se poursuit et a vu éclore les premières plantations au mois de novembre !

En amont, le samedi 5 octobre, un chantier participatif de préparation du sol s'est organisé. Il a réuni 25 personnes, habitants du village, jeunes du Conseil Municipal Jeunes, élus, agent technique de la mairie, curieux et bénévoles de l'association. C'est armé de brouettes et de pelles que tout ce petit monde s'est mis en mouvement pour amender le sol, au préalable décompacté, avec l'apport de fumier, feuilles mortes et broyat. Ce temps de travail collaboratif s'est clôturé par un apéritif convivial venu reconforter les efforts de tous !

Une fois le sol bien nourri, les plantations ont été accueillies le dimanche 10 novembre sous un magnifique soleil. Une fois encore, plus d'une vingtaine de personnes s'est rendue disponible pour venir embellir le village. Durant plus de 3 heures, **ce sont environ 150 végétaux, toutes strates confondues, qui ont été plantés.** Les zones annoncées lors du dernier bulletin municipal ont commencé à se dessiner. Ainsi, par exemple, sur le parvis de l'école maternelle, vous retrouverez des plantes exclusivement comestibles ; alors que des plantes principalement méditerranéennes habitent la butte qui longe l'aire de jeux des enfants.



**Nous remercions tous les présents pour leur bonne humeur et leur belle énergie ! Le partage était au rendez-vous tout au long de cette journée.**



Cette journée de plantation collective a été complétée, quelques jours plus tard, par la dotation de la pépinière départementale faite à la mairie. Ainsi, accompagnés par les deux agents techniques de la mairie et des membres du collectif Fonsois, nous avons densifié les plantations déjà présentes avec l'implantation d'une centaine de nouveaux végétaux !

**Le nombre total de plants est désormais porté à 250 !**



## Ça y est, nous pouvons l'annoncer, l'espace intergénérationnel de Fons Outre Gardon commence à prendre des allures de jardin-forêt !



Mais le projet n'est pas encore terminé, puisqu'au printemps de nouvelles plantes, principalement de la strate herbacée, seront ajoutées. Elles orneront, en outre, le pied du beau Néflier situé à l'entrée de la bibliothèque municipale. Le maître mot sur cette zone « des fleurs, des fleurs et encore des fleurs ! »



Également, l'aménagement du lieu a, à peine, débuté. Des pergolas ont été fabriquées et posées par des bénévoles de l'association. Vous y verrez grimper des lianes fruitières comme une vigne, une mûre sans épine et Tayberry, la mûre-framboise. Mais encore, les premières clôtures ont été installées par Denis et Frédérick, les agents de la mairie et par des bénévoles. D'autres suivront au début de l'année 2025, afin que l'ensemble des zones soient délimitées, tant pour une question de protection que d'esthétique. Comme annoncé, du mobilier sera ajouté et complètera le design global.

Enfin, afin d'apporter à ce lieu une teinte pédagogique, des pancartes explicatives seront réalisées. Elles auront vocation à présenter le projet et le concept de jardin-forêt, mais aussi à vous donner des informations sur certains végétaux et leurs utilisations principales.

Alors continuez de vous tenir informé de la suite de ce projet collectif, et participez à l'amélioration du cadre de vie de votre village !

Nous vous tenons au courant.

Nous rappelons, qu'outre le travail de l'association, ce projet est rendu possible grâce à la Mairie et au Conseil Départemental du Gard qui le financent. Nous remercions, à ce titre, Madame La Maire et son premier adjoint, qui soutiennent grandement cette action.



Comestiblement vôtre,  
Emma et Myriam, Association Ancr'âge : 06 83 93 47 71/ 06 86 12 16 93

## D'ICI ET D'AILLEURS ...

### ... UNE PASSION CULINAIRE QUI DONNE NAISSANCE À UNE ENTREPRISE.

Le couple est installé depuis 8 ans à Fons et sont les heureux parents de 2 garçons de 6 et 9 ans. Avril 2024 va marquer un tournant important pour LAURENT Olivier. Passionné de cuisine il ouvre son entreprise de restauration à emporter et traiteur au cœur du village (ancienne poste communale). Derrière ce projet se cache un parcours riche en apprentissages, en défis...

Un parcours atypique mais enrichissant.

C'est avec un BEP Hôtellerie et restauration qu'Olivier s'est lancé dans le monde exigeant de la cuisine. Dès son premier stage, son talent est remarqué : on lui propose un poste sur-le-champ. Cette première reconnaissance lui apporte confiance et motivation, mais elle ne suffit pas. Olivier veut aller plus loin, apprendre encore et encore, et explorer tous les aspects du métier.

Il gravit les échelons patiemment : commis, serveur, chef de salle, en passant par les brasseries et restaurants. Un moment clé de son parcours survient lorsqu'il participe au lancement d'un restaurant : il y conçoit sa première carte, un véritable accomplissement qui lui prouve qu'il a les capacités de mener des projets ambitieux.



Des rencontres qui changent tout

Si Olivier possède un talent brut – rapidité, créativité, efficacité – il lui manque l'organisation et l'association nécessaires qu'il va acquérir au fil des années en rencontrant des cuisiniers talentueux.

Un aboutissement logique : créer son entreprise

Olivier ressent qu'il est temps de franchir une nouvelle étape : devenir son propre patron pour ne plus se limiter et offrir sa vision de la cuisine avec des saveurs du monde. Le pari est réussi depuis plusieurs mois et nombreux sont les clients fidèles.

Son concept : Une nouvelle carte tous les mois pour régaler vos papilles  
Vous pouvez également le contacter pour vos événements (anniversaire etc.)



**D'ici et d'ailleurs**

2 rue de la condamine. 30730 Fons  
06.14.41.56.59.

## L'AGENCE SORO

### UNE ENTREPRISE FAMILIALE AU SERVICE DE VOS PROJETS

« Chaque espace a une histoire à raconter, et notre mission est de la mettre en lumière avec harmonie et créativité. »

Cathy et Yann Soro incarnent cette philosophie au cœur de leur entreprise. Depuis plus de 6 ans, l'Agence Soro transforme les espaces de vie en lieux uniques, où fonctionnalité et esthétique se rencontrent pour créer une véritable alchimie.

#### Une aventure familiale et humaine

Cathy cumule 25 ans d'expérience en tant que chef de projet en génie civil et en économie de la construction. Après avoir réussi comme maître d'œuvre, son esprit inventif et sa soif de créativité l'ont poussée à poursuivre des études supplémentaires (à tout juste 40 ans) pour devenir Architecte d'Intérieur.

Cathy a su faire de sa passion une mission : concevoir des espaces harmonieux, à la fois esthétiques et fonctionnels, dans le respect des envies et des besoins de ses clients.

De formation commerciale Yann a rejoint l'Agence pour compléter l'expertise de Cathy et répondre à la demande clients pour la création de cuisine, dressing, buanderie. Sa passion pour le design, combinée à son expérience et à sa formation, lui permet de répondre aux demandes techniques et spécifiques des clients. Yann gère avec soin les projets en offrant un suivi minutieux de la conception à la réalisation.

#### Une approche humaine au cœur de leur métier

À l'Agence Soro, chaque projet est unique. Que ce soit pour une rénovation, un aménagement intérieur ou l'amélioration d'un jardin, Cathy et Yann travaillent main dans la main pour donner vie aux rêves de leurs clients. Leur approche humaine et leur proximité font de leur entreprise un véritable partenaire dans la création de lieux de vie où il fait bon vivre.

#### Un regard vers l'avenir

Toujours en quête de nouveautés, Cathy et Yann envisagent l'avenir avec ambition. Leur vision ? Développer leur entreprise pour qu'elle continue de prospérer, tout en offrant une expérience fluide à leurs clients. Leur objectif est aussi de transmettre cette passion à de futurs collaborateurs et de continuer à innover dans leurs réalisations.

#### Transformez vos espaces avec l'Agence Soro

Que vous souhaitiez rénover, créer ou simplement repenser vos espaces, l'Agence Soro est votre partenaire idéal. Faites confiance à leur expertise et laissez-les donner vie à vos idées avec passion et créativité.



**Contactez-les dès aujourd'hui pour discuter de votre projet**

Cathy Soro – Architecture d'intérieur et extérieur : 06 23 88 16 43

Yann Soro – Cuisines, dressings, buanderies : 06 52 51 84 18

Email : [contact@agencesoro.fr](mailto:contact@agencesoro.fr)

Site web : <https://www.alchimiedinterieur.fr>

## LES BOULIDOUS, JOURNÉE « LES FLÂNERIES AU MIROIR » À MARTIGUES

Samedi 7 septembre, nous avons pris la route en direction de Martigues, commune des Bouches-du-Rhône en Provence, surnommée la Venise Provençale, pour assister au défilé des masques Vénitiens.

Ces passionnés de carnaval portent le masque en accord avec le costume agrémenté de plumes, fleurs, motifs baroques.... La démarche est gracieuse, la gestuelle délicate : c'est l'élégance à l'italienne avec chapeaux, ombrelles, éventails...

Ces poupées en porcelaine, grandeur nature dont on perçoit le regard mystérieux, prennent pour notre plus grand plaisir la pose en bord de mer pour nos photos souvenirs.

Le marché artisanal et gastronomique, au jardin des Ferrières, aux mille saveurs nous a séduit par ses produits du terroir italien : tommes de fromage, charcuterie, huile d'olive, truffes, pannetone, limoncello, pâtes .... Ses créations avec les masques vénitiens, les bijoux en verre de Murano et la maroquinerie.

Les participants ont apprécié le déjeuner au restaurant avec au menu : Planche de Mezzés (spécialités turques)- Filet de Daurade, grillé à la plancha, accompagnement de légumes, boulgour et aioli - Tiramisu spéculos Nutella.

Nous sommes tous revenus ravis de cette journée à l'italienne, riche de la beauté des costumes et de nos achats au marché.



## LES RETROUVAILLES DES BOULIDOUS EN ESPAGNE

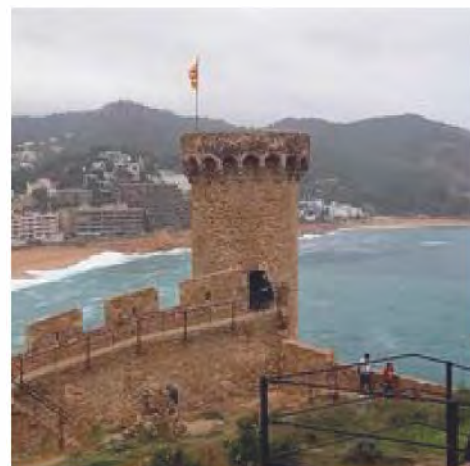
Du 28 au 31 octobre, 53 personnes ont pris la route en direction de l'Espagne.

C'est à Santa Susanna à l'hôtel « Tahiti playa » dans un cadre paradisiaque que nous avons posé nos valises.

Au programme de ce séjour, le marché de Lloret del mar, la visite du musée du cinéma à Gérone consacré au pré-cinéma, des 1ères images en mouvement du théâtre d'ombres au cinéma actuel. S'en est suivie la visite du musée de l'industrie du tricot, à Mataro, de la fibre au vêtement avec une grande exposition de différentes machines à tricoter, métiers à tisser circulaires...

Entre le buffet très appétissant et les spectacles de danse du monde et de flamenco les participants ravis de leur séjour, se sont tout simplement régalés, avant de reprendre le chemin du retour en faisant une halte à la frontière pour les derniers achats.

*Yvo CHARINET, le président du club, leur a donné rendez-vous pour un voyage : Les Pouilles en Italie du 2 au 10 juin 2025. Inscription au 04 66 63 03 62.*



## LES BOULIDOUS ONT FÊTÉ NOËL ET LES 50 ANS DU CLUB

Yvo Charinet, le président du club, a accueilli les participants au traditionnel repas de Noël, samedi 7 décembre, par un discours de bienvenue, en présence de Mme le Maire Maryse Giannaccini, Valérie et Gilbert conseillers municipaux, pour fêter les 50 ans du club.

Club créé en 1974 par les membres fondateurs :  
Mme Gerbe, Mr Rey, Mme Blanchet, Mr Cabanis, Mr Gay, Mme Burine et Mme Pons.

Les 117 convives ont apprécié le « frugal » repas servi par le traiteur des halles de Lunel, composé de foie gras, lotte à l'armoricaine, trou normand, oie braisée et son accompagnement et le délicieux gâteau « poire chocolat » de la boulangerie La Fonsoise, au décor en nougatine pour l'événement des 50 ans.

Le secret a été bien gardé jusqu'au dernier moment, le président nous a dévoilé la surprise avec le grand spectacle de la compagnie Frenchy qui anima cet après-midi féérique par des chansons françaises des années 70/80 avec de sublimes chorégraphies et des costumes ornés de strass, plumes et paillettes.

Tout le monde a été ravi et enchanté de cette journée festive placée sous le signe de l'amitié et de la convivialité.



### VOYAGE LES POUILLES EN ITALIE

Nous organisons, du 2 au 10 juin 2025, un séjour dans les Pouilles, région située dans le talon de la botte italienne.

Au programme des visites guidées de :

Orvi et ses habitats troglodytiques, Alberobello et le trullo royal, Locorotondo (un des plus beaux bourgs d'Italie), Marina Franca, Grottaglie (capitale de la céramique), Castel del Monte (visite du château), Bari (capitale de la Province des Pouilles et grand port sur l'Adriatique), Altamura.... Visites ponctuées, de dégustations de produits locaux et visite d'un élevage de buffles avec dégustation de mozzarella.

Un voyage qui séduit par son mélange de paysages enchanteurs, de cuisine délicieuse, ses villages pittoresques et son patrimoine culturel fascinant.

Pour tout renseignements et programme détaillé s'adresser à :

**M. OU MME CHARINET**  
**04 66 63 03 62**

Possibilité de paiement mensuel.  
Le voyage doit être soldé au plus tard le 15 avril 2025.



## L'APE DU RPI FONS, GAJAN, SAINT BAUZÉLY

Pour cette année scolaire 2024 2025, une nouvelle association de parents d'élèves a vu le jour après la fusion de l'APE de la maternelle et de celle du RPI. Toutes les personnes de bonne volonté sont maintenant réunies au sein d'une seule et même association : l'APE de Fons, Gajan, saint Bauzély (de la maternelle au CM2). Un nouveau bureau a été élu à l'issue de la réunion de rentrée.

Le jour de la rentrée, l'APE a pu organiser un accueil convivial des parents d'élèves à la maternelle de Fons avec un café de bienvenue.



Puis pour fêter dignement Halloween, le foyer de Saint Bauzély a reçu la visite de petits vampires et de gentilles sorcières pour la boum d'Halloween. Nouveauté cette année : les élèves de maternelle étaient également invités pour cet événement. De nombreux parents ont confectionné de quoi se régaler, c'était un vrai moment de plaisir !

L'APE a également tenu un stand au marché de Noël organisé par la mairie. Les parents ont ainsi pu acheter les objets décoratifs et les friandises confectionnés par les élèves des écoles du RPI. Le vin chaud, les crêpes et les chocolats chauds furent aussi très appréciés des petits et grands pour affronter le froid de cette journée. L'association remercie chaleureusement les nombreux parents qui se sont relayés pour tenir le stand mais également les enseignantes et ATSEM qui sont venus nous saluer et déguster nos produits.

Enfin, pour marquer la fin de l'année et célébrer Noël avec les enfants, l'APE est ravie d'avoir pu proposer un spectacle de magie dans les trois villages. Une belle journée de Noël qui s'est terminée par un goûter partagé dans chaque école et une distribution de cadeaux aux élèves des écoles du RPI.

N'hésitez pas à rejoindre la communauté Whatsapp pour vous tenir informé des événements, et à suivre la page Facebook : [APE RPI Fons Gajan Saint-Bauzély](#)

### A vos agendas :

Dimanche 9 mars 2025 : Loto au foyer de saint Bauzély

Dimanche 6 avril 2025 : Vide grenier dans les prés de Gajan

Samedi 14 juin 2025 : Kermesse des écoles élémentaires dans les prés de Gajan

Vendredi 20 juin 2025 : Kermesse de l'école maternelle sur le stade de Fons



## Bureau de l'APE Fons - Gajan - Saint Bauzély Année scolaire 2024 / 2025



## MARCHÉ DE NOËL PLUVIEUX... MARCHÉ DE NOËL HEUREUX.

L'édition 2024 du marché de Noël à Fons s'est déroulée comme prévue le dimanche 24 novembre 2024.

Malgré le temps menaçant et pluvieux de la veille, la municipalité a souhaité maintenir ce rendez-vous à présent incontournable pour les Fonsois.

Pari tenu, pari gagné, malgré l'absence de quatre exposants et du château gonflable (sécurité oblige), l'ensemble des stands ont été représentés.

Une quarantaine d'exposants : bijoux, alimentations, créateurs, vêtements, l'APE, santons, artisans. Tous ont répondu présents, car selon eux l'accueil chaleureux qui leur est réservé à Fons les fidélise chaque année un peu plus.

Le père Noël a accueilli toute la journée les enfants et leurs parents bien emmitouffés et très heureux de leurs photos en famille.

Compte tenu de la météo et de l'organisation d'autres événements aux alentours, les participants et les visiteurs ont été au rendez-vous.

A l'année prochaine... certains ont déjà pris date.



## NOËL DES ENFANTS À FONDS

C'est le samedi 14 décembre que le père Noël avait donné rendez-vous aux enfants fonsois au foyer. Il leur avait au préalable adressé une petite lettre pour les informer de sa venue et de la possibilité de venir lui remettre leur précieuse lettre.

Les plus petits sont venus à sa rencontre le matin à 10h. Ils ont pu se chauffer la voix avec Jean-François qui leur a fait chanter quelques classiques de Noël avant d'appeler le père Noël à venir les rejoindre. S'en est suivi la projection d'un film court le temps d'une petite sieste pour le père Noël qui est ensuite revenu pour quelques photos, câlins, et confidences avec les enfants bien sages. Chacun est ensuite reparti avec un petit goûter préparé par les lutins du conseil municipal. Les plus grands avaient rendez-vous à 15h. Ils ont également donné de la voix pour faire venir le père Noël avant de visionner leur film et déguster leur goûter.

Une journée pleine de sourires et d'émerveillements pour nos petits fonsois.

Merci père Noël pour votre visite.



## APRÈS QUELQUES MOIS DE REPOS LE COMITÉ DES FÊTES EST DE RETOUR !

Le Comité des Fêtes de Fons-Outre-Gardon vous remercie pour l'année 2024. Vous avez été nombreux lors des manifestations et nous vous en remercions !

Nous sommes ravis de vous annoncer les dates incontournables pour bien démarrer l'année 2025 et rythmer les mois à venir.

### GRAND LOTO - DIMANCHE 26 JANVIER 2025

Le traditionnel loto annuel se tiendra le dimanche 26 janvier à partir de 15h00 au foyer communal de Fons. Venez tenter votre chance et repartez avec l'un des nombreux lots mis en jeu, tout en partageant un moment convivial avec les habitants du village. Boissons et gourmandises seront également disponibles sur place. Alors, préparez vos cartons et que la chance soit avec vous !

### LA GAZE- SAMEDI 15 MARS 2025



La Gaze, moment incontournable du calendrier festif, se déroulera cette année le samedi 15 mars à la manade Leron. Cette journée traditionnelle est l'occasion de célébrer la culture locale dans une ambiance chaleureuse et familiale. Au programme : animations, musique et, bien sûr, des taureaux. Plus de détails sur l'organisation de cette journée seront communiqués dans les prochains mois.

### FÊTE VOTIVE - DU JEUDI 28 AOÛT AU DIMANCHE 31 AOÛT 2025

La clôture de l'été se fera en beauté avec la fête votive 2025, qui aura lieu du jeudi 28 août au dimanche 31 août. Quatre jours de festivités vous attendent : abrivados, bandidos, Djs et bien d'autres animations pour petits et grands. Les forains seront également présents pour vous offrir des moments d'amusement en famille. Les aubades se feront le samedi 23 août. Bloquez vos agendas pour ne pas manquer cet événement phare de notre commune !

Le Comité des Fêtes de Fons-Outre-Gardon vous attend nombreux et nombreuses lors de ces rendez-vous, toujours sous le signe de la bonne humeur et de la convivialité.

Merci à tous les bénévoles et participants qui rendent ces événements possibles.



### REJOIGNEZ LE COMITÉ DES FÊTES !

Le Comité des Fêtes de Fons-Outre-Gardon est à la recherche de nouveaux bénévoles motivés pour rejoindre l'équipe et participer à l'organisation de ces moments uniques. Que vous soyez disponibles quelques heures ou régulièrement, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

Rejoindre le Comité, c'est une opportunité de vivre des expériences enrichissantes, de rencontrer des gens passionnés et de contribuer activement à la vie de notre village.

Pour plus d'informations, suivez notre page Facebook ou contactez-nous directement à l'adresse mail [comitedesfetesdefons@outlook.fr](mailto:comitedesfetesdefons@outlook.fr)

À très bientôt.

*Le comité des fêtes de Fons.*



## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/10/2024

(À RETROUVER EN INTÉGRALITÉ EN MAIRIE OU SUR [WWW.MAIRIEDEFONS.FR](http://WWW.MAIRIEDEFONS.FR))

Madame Maryse GIANNACCINI informe les élus que :

- Monsieur Guilhem VÉZIES à la suite de son déménagement de la commune a démissionné de ses fonctions d'élu. Il est remplacé par Christophe CODONER.

- Monsieur Frédéric PLOUCHARD a pris ses fonctions d'agent technique dans la commune à partir du 1er octobre 2024. Il a signé un contrat à durée déterminée de 6 mois et sera renouvelé une fois.

- Les travaux concernant la sécurisation des voies vont débuter, ils vont se dérouler en 3 tranches : Route de Saint Bauzély, l'arrêt de bus Avenue des Lens et l'Avenue de la Gare.

- La famille PATRAC (située route de Saint Mamert) a quitté les lieux depuis le 05 septembre 2024, les cabanons doivent être démontés. L'affaire est suivie par la police municipale et la gendarmerie.

- L'ouverture de la mairie et de l'agence postale a été modifiée depuis la rentrée de septembre. Après analyse des statistiques de la poste, le vendredi après-midi est une plage horaire moins fréquentée.

### Objet : Organisation du temps de travail (1607 heures)

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique susvisée prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures, Le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies, **Le conseil municipal décide à l'unanimité**, de fixer à 1 607 heures, soit 35 heures hebdomadaires.

### Objet : Subventions aux associations 2024

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accorder les subventions aux associations suivantes :

Bénéficiaires	Montant
Comité des fêtes	2 000 €
Les Boulidous	200 €
Les Petites Mains	200 €
Les Amis du Grand Padès	200 €
Fons Trails	1 900 €
Coeur de Village	200 €
Les Amis de Saturnin Garimond	200 €
Mam'en Douceur	200 €

### Objet : Participation financière UEMA

Mme GIANNACCINI expose que la commune de Boisset-et-Gaujac a accueilli pour l'année scolaire 2023-2024 un élève de Fons, dans l'unité d'enseignement en maternelle autisme (UEMA). La participation financière et la même pour toutes les communes.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité**, d'approuver la convention et approuve le versement de la participation financière de 300 € par enfant pour l'année scolaire 2023/2024.

### Objet : Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation (THLV)

Mme GIANNACCINI expose que le conseil municipal peut assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation, sous certaines conditions. Mme PEYDRO explique que cette taxe a été créée pour inciter à la rénovation et à la location. Mme GIANNACCINI informe qu'il y a un nombre important de logements vacants.

Seuls les logements habitables, c'est-à-dire clos, couverts et pourvus des éléments de confort minimum (installation électrique, eau courante, équipement sanitaire) sont concernés par le dispositif, Les logements vacants s'entendent des logements non meublés et par conséquent non assujettis à la taxe d'habitation en application du 1<sup>er</sup> du I de l'article 1407. Les logements meublés et notamment les résidences secondaires ne sont donc pas visées par le dispositif.

La preuve d'occupation peut être apportée par tous moyens, notamment la déclaration de revenus fonciers des produits de la location, la production des quittances d'eau, d'électricité, de téléphone.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité**, d'approuver l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation.

### Objet : Décision modificative n°1 - Budget 2024

**Le conseil municipal décide à l'unanimité**, d'approuver, en section de fonctionnement, la décision modificative

### Objet : Approbation de la convention de coordination entre la Police Municipale de Saint-Génies-de-Malgoirès, Saint-Bauzély, Fons et la Gendarmerie Nationale Brigade Territoriale de Saint-Chartes et Saint-Mamert-du-Gard

Une convention de coordination doit être signée par la police municipale et la gendarmerie suite au départ de la commune de Montignargues. (Leurs heures seront effectuées sur la commune de Saint Génies de Malgoirès). Le montant des cotisations reste le même.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité**, d'approuver la convention de coordination entre la Police Municipale et la Gendarmerie Nationale Brigade territoriale de Saint Chartes et St Mamert du Gard, Et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de coordination.

### Objet : Demandes de subvention pour la conception et réalisation d'un Pumptrack

**Le conseil municipal décide à l'unanimité**, d'approuver le projet et d'autoriser Madame le maire à signer tout document relatif aux demandes de



subventions, et à solliciter, le cas échéant, des financements.

### QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'a été déposée dans les 48h précédant le Conseil Municipal (article 10 du règlement intérieur).

#### Questions diverses :

Madame Maryse GIANNACCINI a annoncé que deux questions diverses ont été posées par Monsieur Romain BIALES.

(1) Serait-il possible d'avoir un point au 1er octobre 2024 sur le budget de la commune.

Madame Maryse GIANNACCINI projette le tableau ci-dessous et le détaille.

Elle informe qu'à présent la commune peut demander des acomptes auprès du : département, état,

région ... *Tableau présenté par Madame le Maire ci-dessous.*

(2) Retour sur les conditions d'autorisation de la mise en place de la terrasse du snack sur le parking des écoles.

M. BIALES demande si une délibération a été faite pour la mise en place de la terrasse, à la suite d'une publication sur les réseaux sociaux.

Mme GIANNACCINI informe qu'un arrêté a été fait, et qu'une convention est en cours de rédaction avec l'aide de l'agence technique départementale. Elle rappelle que le sujet a été exposé et discuté en réunion majorité au préalable.

Madame Carine PEYDRO informe s'être renseignée sur le prix au m².

Monsieur Nicolas PERRIN informe qu'un mauvais terme a été employé sur les réseaux sociaux.

### SITUATION BUDGETAIRE AU 01/10/2024-COMMUNE DE FONS

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé/Engagé	Disponible
Chapitre 002-Resultat d'exploitation reporté	226 338,53 €	- €	226 338,53 €
Chapitre 11-Charges à caractère général	257 590,05 €	202 057,85 €	55 532,20 €
Chapitre 12-Charges de personnel et frais assimilés	276 179,33 €	232 904,61 €	43 274,72 €
Chapitre 042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 593,84 €	- €	9 593,84 €
Chapitre 65-Autres charges de gestion courante	614 670,50 €	491 560,22 €	123 110,28 €
Chapitre 66-Charges financières	9 985,08 €	9 488,79 €	496,29 €
Chapitre 67-Charges exceptionnelles	1 776,82 €	1 067,01 €	709,81 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 396 134,15 €</b>	<b>937 078,48 €</b>	<b>459 055,67 €</b>

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé/Engagé	Disponible
Chapitre 10-Dotations, fonds divers et réserves	524,68 €	524,68 €	- €
Chapitre 13-Subventions d'investissement	24 424,92 €	24 424,92 €	- €
Chapitre 16-Emprunts et dettes assimilées	18 314,83 €	17 914,83 €	400,00 €
Chapitre 20-Immobilisations incorporelles (sauf 204)	186 623,29 €	60 197,61 €	126 425,68 €
Chapitre 21-Immobilisation corporelles	550 011,90 €	76 599,11 €	473 412,79 €
<b>TOTAUX</b>	<b>779 899,62 €</b>	<b>179 661,15 €</b>	<b>600 238,47 €</b>

RECETTES			
	Prévisionnel	Réalisé/Engagé	Disponible
Chapitre 13-Atténuations de charges	15 288,08 €	14 461,08 €	827,00 €
Chapitre 70-Produits des services, du domaine et ventes	53 765,93 €	35 171,93 €	18 594,00 €
Chapitre 73-Impôts et taxes	250 454,08 €	148 633,00 €	101 821,08 €
Chapitre 731-Impositions directes	572 898,00 €	436 767,77 €	136 130,23 €
Chapitre 74-Dotations et participations	465 932,17 €	271 201,63 €	194 730,54 €
Chapitre 75-Autres produits de gestion courante	27 154,00 €	16 848,65 €	10 305,35 €
Chapitre 76-Produits financiers	801,95 €	801,95 €	- €
Chapitre 77-Produits spécifiques	9 839,94 €	1 838,40 €	8 001,54 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 396 134,15 €</b>	<b>925 724,41 €</b>	<b>470 409,74 €</b>

RECETTES			
	Prévisionnel	Réalisé/Engagé	Disponible
Chapitre 001-Solde d'exécution de la section d'investissement	9 197,48 €	- €	9 197,48 €
Chapitre 024-Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	53 079,49 €	- €	53 079,49 €
Chapitre 040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 593,84 €	- €	9 593,84 €
Chapitre 10-Dotations, fonds divers et réserves	97 742,35 €	72 599,28 €	25 143,07 €
Chapitre 13-Subventions d'investissement	605 728,49 €	173 851,99 €	431 876,50 €
Chapitre 16-Emprunts et dettes assimilées	- €	90 000,00 €	- 90 000,00 €
Chapitre 27-Autres immobilisations financières	4 557,97 €	4 557,97 €	- €
<b>TOTAUX</b>	<b>779 899,62 €</b>	<b>341 009,24 €</b>	<b>438 890,38 €</b>

**SOLDE FONCTIONNEMENT** - 0,00 € - 11 354,07 €

**SOLDE INVESTISSEMENT** - € 161 348,09 €

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/10/2024

(À RETROUVER EN INTÉGRALITÉ EN MAIRIE OU SUR WWW.MAIRIEDEFONS.FR)

**Objet : Approbation de la convention d'adhésion au service «Paie à Façon» avec le Centre de Gestion du Gard, à compter du 1er Janvier 2025 et Autorisation donnée au Maire de signer la lettre d'intention d'adhésion.**

Mme GIANNACCINI rappelle que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard propose un service de paie à façon pour les collectivités territoriales et établissements publics et que cette mission a pour objectif d'aider les collectivités dans les travaux liés à la confection des paies (rémunérations et indemnités). Les prestations de ce service sont la confection des salaires, des états liquidatifs auprès des organismes (URSSAF, retraite, etc.) et la réalisation des déclarations annuelles des salaires.

Mme GIANNACCINI expose que cette convention arrive à échéance le 31.12.2024. Il apparaît nécessaire de la reconduire.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité**, d'adhérer au service de paie à façon du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard, en validant la nouvelle tarification, pour une application à compter du 1er janvier 2025.

**Objet : Approbation de la convention avec l'école primaire**

Mme GIANNACCINI informe de la participation des classes élémentaires à la médiathèque et qu'il convient de fixer un rythme calendaire. Une convention entre les deux parties doit être signée.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité**, d'approuver la convention entre l'école primaire représentée par Madame Marianne PELLISSIER la directrice et Madame le Maire et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à la signer.

**Objet : Approbation de la convention avec l'école maternelle**

Mme GIANNACCINI informe de la participation des classes maternelles à la médiathèque et qu'il convient de fixer un rythme calendaire. Mme PICARD explique qu'un agent de la médiathèque doit être présent pour accompagner les enfants entre leur école et la médiathèque. Une convention entre les deux parties doit être signée.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité**,



d'approuver la convention entre l'école maternelle représentée par Madame Lauriane GÉLY la directrice et Madame le Maire. Et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention.

**Objet : Convention de partenariat avec l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes**

Mme GIANNACCINI informe de la participation de l'EHPAD à la médiathèque et qu'il convient de fixer des modalités de partenariat. Une convention entre les deux parties doit être signée.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité**, d'approuver la convention et d'autoriser Madame le maire à la signer.

**Objet : Adoption du règlement du cimetière**

Madame Maryse GIANNACCINI propose de modifier le règlement du cimetière en modifiant le prix d'achat de la concession et la durée. Monsieur Éric MARY précise que les constructions de chapelle ne pourront pas excéder 2.50m de large afin de permettre l'entretien et le nettoyage.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité**, d'approuver le règlement du cimetière.

**Objet : Division de volume passage de Verdun**

Mme GIANNACCINI informe que les propriétaires du bien situé au-dessus du passage de Verdun, ont fait la demande d'une séparation de volume. M. MARY explique que tout ce qui se trouve au-dessus et au-dessous d'un bien public et considéré comme appartenant au domaine public.

Mme GIANNACCINI informe que la Commune doit céder les volumes numéros deux et trois identifiés et qu'il a été décidé de diviser en 3 lots volumes. Elle affirme que cet acte sera entièrement à la charge des demandeurs.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- Constate la désaffectation totale et approuve le déclassement des lots-volume numéros 2 et 3.

- Décide de procéder à la division en volume de la parcelle supportant l'assise de cette division volumétrique afin de matérialiser juridiquement les lots-volume et approuve l'état descriptif de division volumétrique dressé par le cabinet GLOBAL GEO-EXPERT,

Autorise Madame le Maire de procéder à la signature du document d'arpentage dressé par le cabinet GLOBAL GEO-EXPERT.

**Objet : Vente d'un terrain à bâtir cadastre section B n°125**

Mme GIANNACCINI rappelle que suite à l'accord du permis d'aménager sur le terrain communal cadastré B N° 125, 4 aménageurs privés se sont manifestés pour acquérir la parcelle. L'offre de la SARL Terres du Soleil qui est un partenaire connu de la commune après avoir fait plusieurs lotissements sur le village dans le respect des engagements a fait la proposition la plus avantageuse financière pour la commune.

M. BIALES demande s'il y a une urgence pour la commune à vendre le terrain pour ne pas se démunir en

termes de foncier et propose que France Domaine donne une estimation. Sinon de revoir le prix à la hausse.

Mme GIANNACCINI informe que la grille tarifaire des terrains est imposée incluant l'ensemble des frais relatifs au bornage, aux études géotechniques et acte notarié, aménagement des réseaux qui sont à la charge de l'aménageur. Elle explique que la commune respecte les nouvelles règles du PLU comme tout le monde. Le choix a été d'intégrer des logements à loyer modéré, ce qui amène à une perte de 90 000€ sur le prix de vente.

**Le conseil municipal décide à la majorité, selon le vote suivant :** voix pour : 14, contre : 0, abstention : 1 (Romain BIALES)

D'approuver la cession au profit de la SARL TERRES DU SOLEIL de la parcelle section B n°125 d'une surface cadastrale de 6485m<sup>2</sup> au prix proposé de 242.000 €.

Dit que l'ensemble des frais inhérents à la vente, entre autres, les frais d'acte notarié, les frais de bornage, les frais relatifs aux études géotechniques, seront à la charge de l'Acquéreur.

D'autoriser Mme le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

**Objet : Décision modificative n°2 au budget 2024 pour virement de crédit**

Mme GIANNACCINI explique qu'au budget 2024 une dépense de 18000€ était prévu sur le compte 2128 que nous devons basculer sur les comptes 20415332 et 231.

Mme GIANNACCINI expose qu'afin d'anticiper les dépenses et la clôture du budget 2024, il est nécessaire de basculer 21 305.62€ sur les dépenses de fonctionnement dans le chapitre 12 et sur le chapitre 66

**Le conseil municipal décide à l'unanimité**, d'approuver la décision modificative

**Objet : Décision modificative n°3 au budget 2024 pour crédit supplémentaire**

Mme GIANNACCINI indique que les acquisitions du 29/06/2020 concernant la mission géomètre bâtiment mairie pour 2964€ et l'acquisition du 31/12/1998 (mairie) pour 882.16€ qui avait été imputée sur le compte provisoire 2031 doivent être basculés sur le compte 2135. Mme GIANNACCINI affirme qu'il n'y a aucun impact au niveau de notre budget.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité**, d'approuver en section d'investissement la décision modificative

**Objet : Redevance d'occupation du domaine public 2024 (GRDF)**

**Le conseil municipal décide à l'unanimité**, de fixer à 338,00 euros le montant de cette redevance. Un titre de recettes sera émis afin d'encaisser cette redevance au profit de la commune.

**Objet : Redevance contractuelle de concession**



**Le conseil municipal décide à l'unanimité**, de fixer à 1274.90 euros le montant de cette redevance. Un titre de recettes sera émis afin d'encaisser cette redevance au profit de la commune

Objet : Redevance d'occupation du domaine public par des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité (ENE-DIS)

**Le conseil municipal décide à l'unanimité**, de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé. Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédents la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Objet : Approbation du projet de co-maîtrise d'ouvrage avec le département du Gard pour l'aménagement de l'entrée du village pour la 1ère tranche-D210A

Mme GIANNACCINI informe que suite à l'approbation concernant le projet d'aménagement de la voirie communale et en raison de l'importance de ces travaux, il convient de présenter un dossier de demande de subvention, d'approuver les devis par le cabinet CEREG et de mettre en place le financement.

M. MARY rapporte en détail la première partie des travaux, Route du Pont de la Reine. Il annonce que la deuxième partie des travaux va se dérouler courant 2025 et concernera les arrêts de bus au niveau de la cave. La troisième tranche est prévue pour 2026 et concerne l'Avenue de la Gare.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité**, d'approuver le devis estimatif établi par le Cabinet CEREG, pour la 1er tranche-D210A pour un montant de 253 053.45 € HT soit 303 664.14 € TTC. Mme le maire est autorisée à signer la demande d'inscription et de mettre en place le financement correspondant ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Objet : Délégation de pouvoir d'intenter ou de défendre en justice et de désigner un avocat pour la commune

Mme GIANNACCINI informe que pour donner suite à l'affaire située route de Saint-Mamert concernant la construction d'un hangar agricole, la commune a fait appel à un avocat en matière d'urbanisme. M MARY rajoute que suite à la confirmation de la DDTM l'élevage de poule ne donne pas obligation à loger sur place.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité**, de donner délégation de pouvoir à madame le Maire pour ester en justice. Il autorise madame le Maire à désigner un avocat pour représenter la Commune en matière d'urbanisme.

Objet : Convention d'occupation précaire et temporaire du domaine public au profit du Bar de l'Avenir

**Le conseil municipal décide à l'unanimité**, d'approuver la convention d'occupation du domaine public sur l'avenue Antonin d'une superficie totale de 15m². Le bar de l'avenir versera à la commune un montant annuel fixé à 13€ par m², soit 195€. Une augmentation de 3% sera effectuée chaque année à la date anniversaire du contrat.

Le conseil autorise Madame le Maire à signer tout acte et document en relation avec cette opération et notamment la convention.

Objet : Convention d'occupation précaire et temporaire du domaine public au profit du Snack Blym's

**Le conseil municipal décide à l'unanimité**, d'approuver la convention d'occupation du domaine public sur la place Saturnin Garimond d'une superficie totale de 88 m². Le snack Blym's versera à la commune un montant annuel fixé à 13€ par m², soit 1144€. Une augmentation de 3% sera effectuée chaque année à la date anniversaire du contrat.

Le conseil autorise Madame le Maire à signer tout acte et document en relation avec cette opération et notamment la convention.

Objet : Autorisation de supprimer des documents du fond de la médiathèque municipale

Madame Maryse GIANNACCINI informe que la médiathèque à un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Il se doit de faire un tri régulier. Il convient de délibérer pour la destruction, la vente ou donation.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité**,

- D'autoriser, dans le cadre d'un programme de désherbage, l'agent chargé de la médiathèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent

- De donner son accord pour que ces documents soient, selon leur état : Vendus au tarif de 1€, cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin., détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.

- D'indiquer qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Madame le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).

Objet : Cadre d'activité d'un bibliothécaire volontaire au sein de la médiathèque

Madame Maryse GIANNACCINI expose qu'un volontaire se met à disposition de la médiathèque publique afin de faire fonctionner et favoriser l'accès, la lecture et l'information. Il agit en renfort d'un agent public.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité**, d'approuver la convention annexée à la présente délibération et d'autoriser Madame le maire à la signer.

### Objet : Suppression de l'emploi d'adjoint administratif à temps complet de 35 heures

Mme GIANNACCINI expose qu'il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire du poste de l'emploi d'adjoint administratif au vu de la situation budgétaire et la réorganisation des services. Ce poste était organisé, initialement, un temps pour la médiathèque et un temps pour l'accueil de mairie (le jeudi toute la journée et le vendredi matin).

M. MARS demande pourquoi baisser un contrat de 35 heures pour arriver à un licenciement. Mme GIANNACCINI explique que les 20 heures ont été proposés à l'agent et qu'elles ont été refusés ce qui amène à un licenciement.

M. BIALES expose que la situation budgétaire était la même à son arrivée et qu'une organisation peut se prévoir en amont.

Mme GIANNACCINI informe que le recrutement de l'agent qui occupe le poste de l'accueil, de l'agence postale et des cartes nationales d'identité a des compétences en comptabilité et bureautique.

M. BIALES propose de trouver des économies ailleurs que sur le poste de l'agent de la médiathèque, sinon de diminuer les heures de l'agent arrivé en dernier.

Mme GIANNACCINI informe que la médiathèque n'a pas besoin d'un agent à temps plein.

Mme CASTANET ajoute qu'une personne souvent absente pose un réel problème dans l'organisation des services.

M. BIALES informe que l'agent rencontrant des difficultés de santé et en période de fête, n'est pas la période la plus adaptée pour ce genre de démarche. Mme GIANNACCINI rappelle que l'agent a été informé début juillet et que la procédure s'en est suivie.

M. CODONER demande quel est le statut de l'agent. Mme GIANNACCINI lui précise que l'agent a été embauché en CDD de 6 mois, renouvelé 1 fois pour une durée de 2 ans en précisant que ses compétences administratives devaient évoluer.

**Le conseil municipal décide à la majorité, selon le vote suivant :** voix pour : 13, contre : 2 (Romain BIALES, Thierry MARS), abstention : 0 De supprimer cet emploi d'adjoint administratif de 35 heures.

### Objet : Création de l'emploi d'adjoint administratif à temps non complet de 20 heures

Madame Maryse GIANNACCINI expose qu'il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de l'emploi d'adjoint administratif au vu de la situation budgétaire et la réorganisation des services.

**Le conseil municipal décide à la majorité, selon le vote suivant :** voix pour : 13, contre : 0, abstention : 2 (Romain BIALES, Thierry MARS),

- De créer cet emploi d'adjoint administratif.
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé.
- D'adopter le tableau des emplois des personnels titulaires

Pas de **QUESTIONS DIVERSES**.

## BIENVENUE FRÉDÉRIC

Depuis le premier octobre 2024 Frédéric PLOUCHARD a pris ses fonctions d'agent technique polyvalent à la mairie de Fons.

Il est le binôme de Denis déjà en poste depuis plusieurs années. Frédéric est marié, papa de deux fillettes de 8 ans et la petite dernière de 2 mois.

Diplômé d'un bac + 2 : BTS en bâtiment, il exerce quelque temps puis passe un CAP en maçonnerie traditionnelle chez les compagnons du devoir à Nîmes. Il enchaîne par un CAP de conducteur d'engins dans les travaux publics et carrière. Natif de Nîmes, la famille s'est installée depuis deux ans à Saint Chaptes.

Les passions et hobbies de Frédéric sont avant tout de s'occuper de sa famille et de ses proches, le bricolage, le VTT et le basket (pratique facilitée du haut de ses 1,97 mètre).

Nous souhaitons la bienvenue à Frédéric ainsi que la réussite dans ses nouvelles fonctions.



### FAITES PARAÎTRE VOS ARTICLES

Si vous souhaitez faire part d'une manifestation ou partager une information dans le Fontsenade,

Vous pouvez rédiger et adresser un article à l'équipe en charge du fontsenade avant le 15 avril pour une parution début mai.

N'oubliez pas d'y joindre une photo (2 Mo minimum)

fontsenade@mairiedefons.fr

ATTENTION TOUS NE POURRONT PAS ETRE PUBLIÉS

## ÉTAT CIVIL

### TOUTES NOS FÉLICITATIONS AUX HEUREUX PARENTS !



**Roméo, José DA COSTA**

Fils de Adrien DA COSTA et Cécile DOS SANTOS est né le 17 août 2024



**Arthur, Loannis, Balthazar CASTAN**

Fils de Olivier CASTAN et Marie-Julie LINGERAT est né le 26 septembre 2024



**Billie VEYRIER**

Fille de Sylvain VEYRIER et Marie LAFONT est née le 24 octobre 2024

### TOUTES NOS FÉLICITATIONS AUX JEUNES MARIÉS

Patrick, Norbert GRIMAUD et Isabelle HOARAU se sont mariés le 18 mai 2024

Mehdi, Mohamed MALLOU et Sonia, Manelle BENDIKHA se sont mariés le 28 septembre 2024

David, Jean LAUNE et Joëlle, Jacqueline PESENTI se sont mariés le 4 décembre 2024

### NOS PLUS SINCÈRES CONDOLÉANCES

Lucienne, Marie ROUSSEL (née POUDEVIGNE) est décédée le 07 novembre 2024 à l'âge de 98 ans

## LE LAEP



### Lieu d'Accueil Enfants Parents

Pour les enfants ( 0-6 ans ) accompagnés d'un adulte :  
parent, grand-parent, assistant familial



**Sans  
engagement**

**GRATUIT**



**Rencontre**

*semaines paires*

**Fons**

Mercredi 8 janvier  
Mercredi 22 janvier  
Mercredi 5 février

**Les Mercredis de 9h à 12h**  
*dans les écoles maternelles*

**St Genès**

**Tous les lundis et jeudis  
de 9h à 12h**  
Pôle Enfance Jeunesse  
38 av de la gare , 30190 ST Genès

Renseignements :  
Tel : 07 83 53 00 02  
e : kiliane.grenier@temps-libre.org



## LES SERVICES PUBLICS

### POMPIERS

Tél. 18 - Tél. mobile. 112

### GENDARMERIE

Tél. 04 66 81 10 33

### POLICE INTERCOMMUNALE

Tél. 06 72 36 91 32

### MAIRIE / POSTE / ACCUEIL DU PUBLIC

Tél. 04 66 81 11 95

Mail. [contact@mairiedefons.fr](mailto:contact@mairiedefons.fr)

Site. [www.mairiedefons.fr](http://www.mairiedefons.fr)

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Jeudi :

08h00 - 12h30 / 16h00 - 18h30

le Vendredi

08h00 - 12h30

### Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique des écoles de Fons-Gajan-St Bauzély

8 place Alphonse Daudet

30730 Fons

Mail : [contact@sirpdesleins.fr](mailto:contact@sirpdesleins.fr)

Tel : 04.66.18.36.90.

Accueil téléphonique et au bureau :

Lundi mardi jeudi et vendredi

de 8h15 à 12h30 et 14h à 17h

### MEDIATHEQUE

Tél. 09 67 28 28 12

Horaires d'ouverture :

Lundi : 16h00 - 18h00,

Mardi : 16h00 - 18h30

Mercredi : 09h30 - 12h00 / 15h00 - 18h30,

Vendredi : 10h00 - 12h00 / 16h30 - 18h30

### SYNDICAT LEINS GARDONNENQUE

Tél. 04 66 63 00 80

Fax. 04 66 63 94 79

Mail. [contact@leinsgardonnenque.fr](mailto:contact@leinsgardonnenque.fr)

Horaires d'ouverture :

Lundi à Jeudi de 8h à 12h et 13h à 17h

Vendredi de 8h à 12h

### Eau de Nîmes Métropole (Eau potable)

Tél. 09 69 36 61 02

### SAUR (Assainissement)

478, Av. Maurice Privat. 30600 VAUVERT

Tél. (Dépannage) 04 30 62 10 08

### Infirmières Libérales

Karine MONNIER

06 23 11 34 65

Véronique BROSSETTE

06 12 11 16 72

Place du 11 novembre

30730 Fons

Laurence FERRER

06 99 90 41 07

233 Rue de cambis

30730 FONTS

## COMMERCES

(LOCAUX COMMERCIAUX)

### BAR PMU JEUX TABAC PRESSE - Bar de l'Avenir

Tél. 04 66 63 20 07

Tous les jours dès 6h30

### Boulangerie La Fonsoise

Tél. 04 66 81 13 96

du Mardi au Samedi : 6h30-12h30 / 16h30-19h30

Dimanche : 6h30-13h. Fermée le Lundi

### Épicerie Votre Marché

Tél. 04 66 37 92 14

Lundi 8h30-12h30 / 16h-19h.

Mardi à Samedi : 8h-12h30 / 16h-19h.

Dimanche : 9h-12h Fermée le jeudi

### SALON DE COIFFURE "Beauty and the Barber"

Tél. 07 70 86 07 06

Lundi, Mercredi, Vendredi : 09h00 - 18h30

Mardi : 10h00 - 20h00

Samedi 08h30 - 13h00

### ONGLERIE "Ongles d'Or"

Tél. 06 16 19 46 64

Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi : 09h15 - 18h00

Samedi : 08h00 - 12h30

### CAVE COOPÉRATIVE DE FONTS, L'ORÉE DES LENS

Tél. 04 66 81 11 01

Mail. [oree.des.lens@wanadoo.fr](mailto:oree.des.lens@wanadoo.fr)

du Mardi au Samedi : 9h-12h / 14h-18h

### RESTAURATION / FOOD-TRUCK

#### Pizza Boub' Family (Pizzeria)

Tél. 06 29 37 50 72

#### Rotisserie des Lens (Rôtisserie / Épicerie fine)

Tél. 07 49 58 95 52

#### Le Garage (Brunchs, burgers, salades et service traiteur)

Tél. 06 13 07 34 60

#### D'ici et d'ailleurs (Cuisine du monde)

Tél. 06 14 41 56 59

### DÉCHETTERIE

du Lundi au Samedi : 8h30-12h / 13h30-17h30

(Horaires identiques été et hiver)

### COLLECTE DES ORDURES

#### ORDURES MÉNAGÈRES



Mardi MATIN  
Vendredi MATIN (du 01/06 au 30/09)  
Jours fériés compris (sauf exceptions)

#### TRI SÉLECTIF



Jeudi MATIN

## JANVIER

- VEN. 10 Vœux du maire et accueil des nouveaux fonsois à 18h30
- SAM. 18 Galette des rois pour les ainés ( 65 ans et+)
- DIM. 26 Loto du comité des Fêtes
- VEN. 31 Soirée Film émigré italiens

## FÉVRIER

- SAM. 08 Concert Philharmonique

## MARS

- DIM. 02 « Mars bleu »
- SAM. 15 La GAZE
- du 20 au 23 Le rendez-vous des artistes  
Vernissage le vendredi 21 mars

## AVRIL

- SAM. 12 Mon village propre
- DIM. 13 Pestacles de l'Agglo

## MAI

- du 01 au 31 6<sup>ème</sup> Festival photo
- JEU. 08 Cérémonie de commémoration
- VEN. 16 FONSTRAIL

## JUILLET

- les MARDIS FONSTIVALES (les 08, 15, 22 et 29)
- VEN. 11 Grand prix de la chanson française
- DIM. 13 Repas républicain

## AOÛT

- les MARDIS FONSTIVALES (les 05, 12 et 19)
- SAM. 16 Cinéma en plein air
- du 28 au 31 Fête votive

## OCTOBRE

- SAM. 18 Mon village propre
- VEN. 31 Halloween

## NOVEMBRE

- MAR. 11 Cérémonie de Commémoration
- MAR. 11 Loto de la paroisse protestante
- Indéterminée Festival de théâtre
- DIM. 30 Marché de Noël

## DÉCEMBRE

- SAM. 13 Noël des enfants

### MARCHÉ LOCAL

le 1<sup>er</sup> dimanche du mois

2 Février

2 Mars

2 Mars

6 Avril

4 Mai

1 Juin

6 Juillet

3 Août

7 Septembre

5 Octobre

2 Novembre

7 Décembre

**LECTURE À LA MÉDIATHÈQUE TOUS LES MERCREDIS MATINS**

de 10h00 à 11h30 pour les 0 à 6 ans

**PERMANENCES DES ÉLUS SUR RDV**

Les samedis de 10h à 12h

Directeur de la publication : Stéphanie PICARD

Equipe de rédaction : Marie DEBERGUE, Laurence FERRER, Stéphanie PICARD

Réalisation & Impression : SARL PLS Publicité. ZAC Carrière Vieille. 30190 Saint Chaptas